TRAMAYES



GROUPE SCOLAIRE Document de travail

Présentation, objectifs et volontés communales

- L'objectif de la municipalité est de réaliser un groupe scolaire unique en regroupant l'école maternelle et l'école élémentaire sur un seul site : celui de l'école maternelle.
- Après avoir réfléchi à différentes hypothèses d'aménagement (construction neuve regroupant école maternelle et école élémentaire / réhabilitation-extension de l'école maternelle existante...) la municipalité a choisi de favoriser la reconversion du site de l'école maternelle existante afin d'accueillir tout le groupe scolaire.
- Un groupe de travail a été mobilisé afin de préparer au mieux le futur équipement. Ainsi des visites d'établissements ont été réalisées, des réunions de concertation se sont déroulées permettant d'affiner progressivement les choix de la maîtrise d'ouvrage. Ce groupe de travail est constitué d'élus de la municipalité, de professeurs des écoles, de parents d'élèves, d'employés municipaux, de l'inspectrice de l'éducation nationale, de l'agence technique départementale et du CAUE.



Localisation des bâtiments et terrains ciblés au centre-bourg (source : http://tab.geoportail.fr/)

■ Le présent cahier des charges est destiné à définir au mieux les **besoins fonctionnels et techniques** nécessaires au bon fonctionnement de ce futur groupe scolaire. **Le maximum de surfaces du programme devra trouver place dans le bâtiment existant**. Les extensions seront limitées autant que possible. Toutefois l'emplacement, en extension, permettant d'ajouter jusqu'à 2 classes supplémentaires au programme ci-dessous sera anticipé, préfigurant ainsi un projet à 5 classes extensibles à l'avenir à 6 ou 7 classes suivant les besoins et décisions politiques à venir.

Localisation des bâtiments dans le village, groupé





ÉTAT DES LIEUX

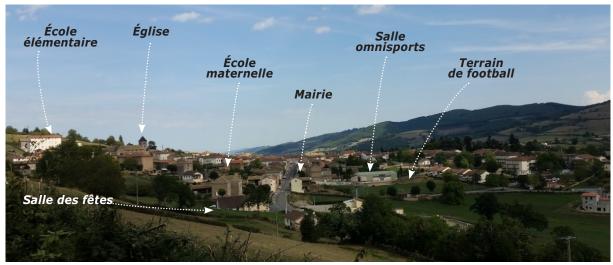
- Le groupe scolaire sera constitué de 5 classes : 3 classes d'élémentaire et 2 classes de maternelle.
- Toutefois aujourd'hui la réflexion porte sur une *mutualisation intercommunale*. Il sera donc nécessaire d'anticiper une possible extension à 8 classes.
- Le temps de **restauration scolaire** se déroule dans la salle des fêtes. Aucune modification n'est prévue.
- La *garderie périscolaire* se déroule dans l'école élémentaire située en haut du village. Elle est gérée par le SIVU.
- → Il est indispensable d'envisager la création d'une nouvelle garderie à proximité des classes. Elle accueille aujourd'hui une vingtaine d'enfants le matin et le soir pour les deux écoles.

Il sera nécessaire de prévoir un espace permettant d'accueillir la garderie en dehors des espaces d'enseignement.

■ Les *nouvelles activités périscolaires* (NAP) n'existent que pour l'école élémentaire. Elles ne génèrent aucun besoin de salle puisqu'elles se déroulent soit dans la salle des fêtes, soit dans la salle omnisports, soit en plein air...

■ École élémentaire

L'école élémentaire est située sur le haut du village, au-dessus de l'église. Elle accueille une soixantaine d'élèves sur trois classes.



Vue du village depuis la colline au sud .



■ École maternelle

- L'école maternelle est située à la sortie sud du village, à proximité de la salle des fêtes. Ce bâtiment situé en entrée/ sortie de bourg est imposant et très typé avec ses façades en pierre marquées de chaînages d'angles en pierres de taille.
- Un relevé du bâtiment a été réalisé par un géomètre. La surface au sol de chaque niveau est d'environ 250 m². Le bâtiment est organisé sur trois niveaux. Le chauffage est assuré par la chaufferie bois communale située juste en face, de l'autre côté de la route départementale. L'isolation thermique générale est inexistante.
- Les locaux de l'école maternelle sont installés au **rez-de-chaussée**. L'école est aujourd'hui composée de deux classes mais devrait en perdre une à la rentrée 2016. Elle accueille une trentaine d'enfants.

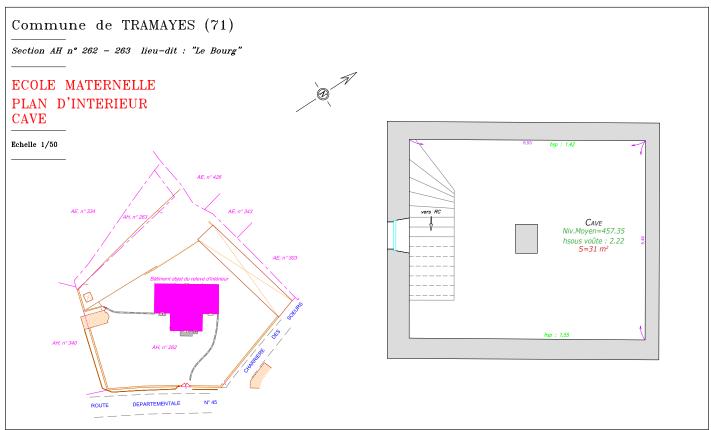
Le rez-de-chaussée du bâtiment est composé d'un hall (17 m²) desservant les sanitaires (15 m²), les vestiaires (6 m²) et la salle d'évolution. Cette salle d'évolution (57 m²), centrale dessert de part et d'autres les deux salles de classe (65 m²) dont la surface est augmentée par une mezzanine pour le repos des plus petits.

Il n'existe pas de bureau, pas de local d'entretien, peu de lieux de rangement et pas de tisanerie.

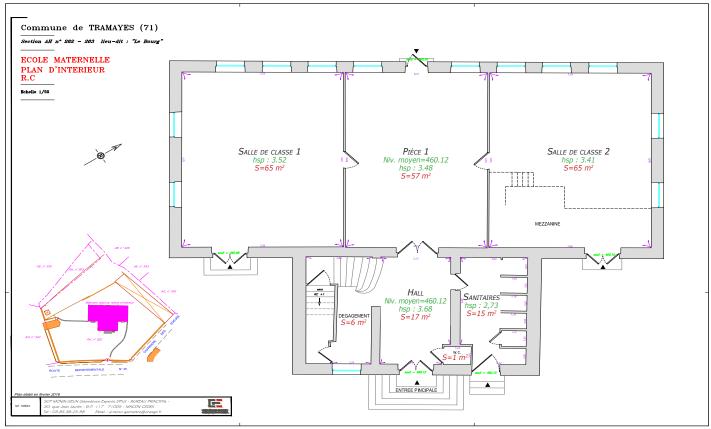
- Un escalier, débutant dans le hall, permet d'accéder à **l'étage** où se trouvaient autrefois les logements des instituteurs. Cet étage est inoccupé depuis de nombreuses années. Il est composé d'une douzaine de pièces.
- Sous l'école, il existe une cave à laquelle on accède par l'escalier démarrant dans le vestiaire.

■ Espaces extérieurs de l'école maternelle

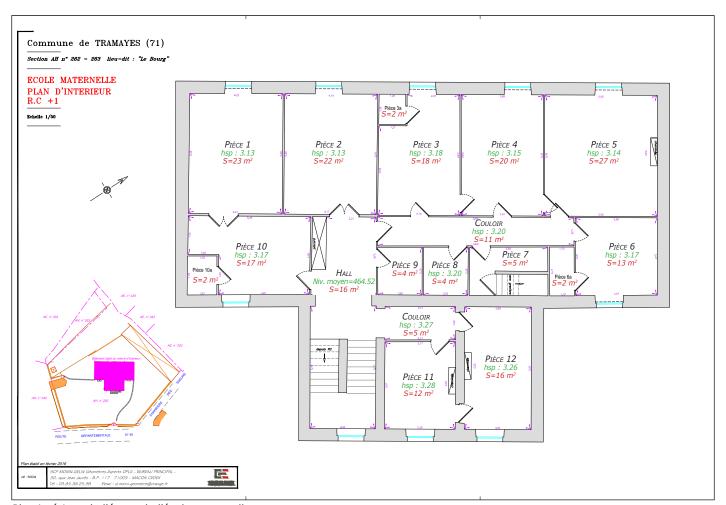
- La surface de la parcelle affectée à l'école maternelle est de 3 300 m².
- L'entrée de l'école maternelle s'effectue par le parking de la salle des fêtes, sur le côté du four à pain. Le portail principal sur rue et le portillon ne servent plus d'accès et restent fermés.
- → Dans le cadre du projet de groupe scolaire et en relation avec la réflexion menée actuellement sur les espaces publics, le portail principal pourra potentiellement être réintégré comme entrée de l'école.
- La cour est entièrement ouverte vers le paysage à l'est. Elle est agrémentée de quelques arbres et le sol est en sablé. Elle est relativement vaste.
- Sur l'arrière du bâtiment, un long préau s'inscrit dans la pente. Il est partiellement utilisé par les élèves les jours de pluie. Une partie du préau est fermé et sert de stockage communal.
- → Dans le cadre du projet, la totalité du préau pourra être réaffecté aux écoles.
- L'espace situé derrière le bâtiment est en herbe. Orienté au nord-ouest c'est un endroit peu ensoleillé et peu utilisé.
- Un jardin partagé, situé un demi-niveau au-dessus de la cour, constitue une terrasse supplémentaire et fait partie du même tènement foncier.
- → Dans le cadre du projet, ce jardin pourrait être déménagé sur la "zone des Écorces" (à proximité de la chaufferie communale) pour libérer de la surface supplémentaire.



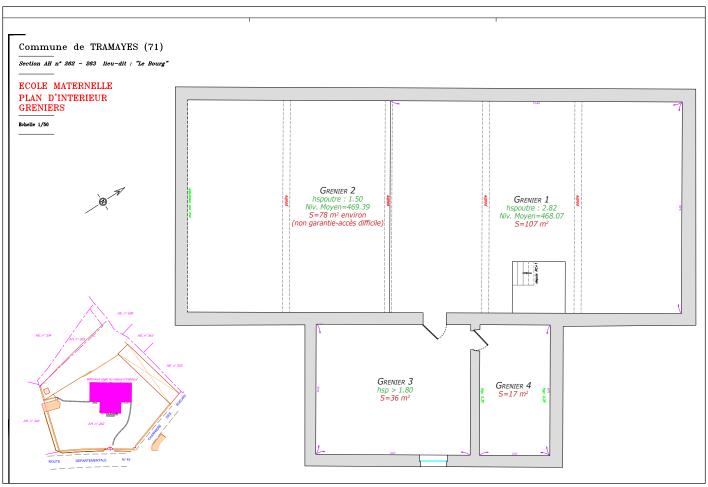
Plan intérieur de la cave de l'école maternelle.



Plan intérieur du rez-de-chaussée de l'école maternelle



Plan intérieur de l'étage de l'école maternelle 🔺



Plan intérieur des greniers de l'école maternelle 🔺



Façade sud-est principale A





Façade nord-est ► Façade sud-ouest ►



TRAMAYES - JUILLET 2016
GROUPE SCOLAIRE - CAUE DE SAÔNE-ET-LOIRE



Le préau 🔺



La cour s'ouvre au sud-est sur le paysage et les collines alentours 🔺



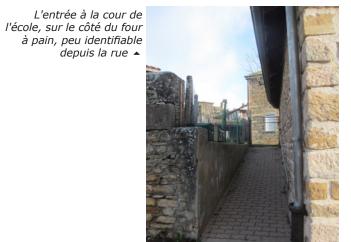
La classe des grands 🔺



La classe des grands 🔺



La classe des petits avec la mezzanine qui sert de salle de repos▲



TRAMAYES - JUILLET 2016
GROUPE SCOLAIRE - CAUE DE SAÔNE-ET-LOIRE

ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION / GÉNÉRALITÉS

- Les éléments de programmation permettent de définir le **niveau d'exigence** attendu par les élus, les enseignants et les partenaires de ce projet constituant un **groupe de travail** fédéré dès l'énoncé du projet. Ce groupe de travail a réalisé plusieurs visites de site afin d'affiner ses choix.
- Ce projet est à considérer comme un cas particulier afin d'être adapté à son lieu d'implantation et à sa destination. Il sera attendu un projet le plus adapté au contexte possible (à la topographie et aux bâtiments existants), fonctionnel et clair dans ses accès, sa symbolique et sa visibilité, sa façon de participer au lieu, sa relation étroite avec le paysage...
- L'ensemble du projet, comme chaque espace individuellement, fera l'objet d'une *conception adaptée* en matière de volumétrie, de choix des matériaux, d'acoustique, d'éclairage, d'équipement, d'ambiance...
 Les choix d'aménagement extérieur seront également au service des différentes parties de cette école publique : vues, visibilité, identification, fonctionnalité...
- Il existe un *document d'urbanisme* spécifique à la commune : l'ensemble du PLU est consultable sur le site internet : http://www.plu.tramayes.com.

L'école maternelle se trouve en zone UA dont les objectifs principaux sont la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, et le renforcement de l'attractivité du bourg pour lui permettre d'affirmer sa position et son identité. La **zone UA** se caractérise par l'ancienneté du bâti, sa densité et l'implantation des constructions, en principe, à l'alignement et en continu, par la présence d'habitations, de commerces, de services et d'équipements.

■ Servitudes de *protection des monuments historiques*

L'école maternelle se trouve dans un périmètre inférieur à 500 m de bâtiments inscrits au titre des monuments historiques :

- l'église : clocher inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 16 octobre 1930.
- le château : façades et toiture du château, toitures du pigeonnier inscrites à l'inventaire des monuments historiques le 14 mars 1977.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION / CARACTÉRISTIQUES DES ESPACES

Locaux communs

■ *Accueil* (15 m²)

- L'accueil se fait différemment entre les deux entités de l'école. Ainsi les enseignants de l'école élémentaire accueillent les enfants directement dans la cour de l'école avant de pénétrer par classe dans le bâtiment ce qui ne nécessite pas d'espace spécifique. Les enseignants de l'école maternelle accueillent les parents avec leurs enfants à l'intérieur de l'école.
- Une petite salle d'accueil ouverte et accueillante permettra aux parents de bénéficier d'un lieu privilégié pour les échanges avec les enseignants. Cette petite salle d'accueil pourrait aussi être utilisée pour des moments privilégiés avec d'autres partenaires extérieurs de l'école comme les temps de "lecture offerte" par exemple. Cette salle pourrait être située à l'articulation entre les deux écoles.
- L'accueil est un lieu de passage qui permet de faire une transition entre les espaces extérieurs récréatifs et les espaces intérieurs d'enseignement plus calmes. Il peut également servir de transition entre l'école maternelle et l'école élémentaire. L'entrée peut être équipée d'un sas. Cet espace sert également de "vitrine" de la vie de l'école, il peut être un lieu d'exposition des travaux des enfants, un lieu de rencontre et d'échange entre les parents et les enseignants.
- Cet espace permet en outre d'assurer le contrôle des entrées et des sorties à l'intérieur du bâtiment.

■ **Vestiaires** (15 m² par classe) / circulations

- Les vestiaires sont installés en dehors des salles d'enseignement. Ils doivent être chauffés et correctement ventilés pour permettre à la fois aux enfants de se dévêtir et aux vêtements de sécher le temps de la classe. Une dilatation des circulations est préférable à une alcôve : il est plus simple pour le déshabillage que les enfants soient alignés. Les espaces de vestiaire de chaque classe seront clairement identifiables et séparés. Chaque enfant disposera d'un portemanteau accessible dont la forme ne présentera aucun danger. Une étagère située au plus haut à 1 m permettra d'y déposer gants et bonnets.
- Les circulations doivent être des lieux agréables, elles doivent permettre d'établir des relations fluides entre les différents espaces d'enseignement. Ces espaces doivent être suffisamment larges, éclairés avec de la lumière naturelle dans la mesure du possible et être traités acoustiquement pour éviter toute réverbération sonore.

■ Bureau de direction (10 m²)

• Le bureau de direction permet d'assurer la gestion administrative. Le directeur peut y recevoir les parents d'élèves dans le cadre d'un entretien confidentiel, ou des fournisseurs de matériel divers.

Il est également possible que cet espace reçoive le serveur informatique du groupe scolaire (dans ce cas prévoir 1 ou 2 m² supplémentaire).

• Ce bureau doit être proche de l'entrée.

■ Salle des enseignants (20 m²)

- Cette salle est à la fois un lieu de détente et un lieu de travail pour l'équipe enseignante. Elle permet de prendre des pauses, voire le repas à l'écart des élèves mais aussi d'organiser des réunions internes ou encore de préparer certains cours.
- Cette salle peut accueillir les ouvrages pédagogiques, la photocopieuse, le massicot...
- La salle des enseignants doit se trouver en liaison courte avec le bureau de direction et en relation visuelle avec la cour.
- Un coin office, discret, refermable comme un placard, sera aménagé dans cette salle.
- L'éclairage naturel y sera privilégié.

■ Salle de motricité (110 m²)

- Cette salle est dédiée à la pratique d'exercices obligatoires au bon développement physique, intellectuel et nerveux des enfants essentiellement en maternelle mais elle pourra également être utilisée ponctuellement par l'école élémentaire. Elle peut occasionnellement être utilisée comme espace de rencontre ou de spectacle regroupant tous les enfants.
- Un accès direct sur la cour peut être envisagés pour permettre une plus grande polyvalence (si elle est souhaitée, avec location/ prêt à des associations extérieures) mais également pour permettre de développer des activités entre intérieur et extérieur.
- Le volume de cet espace doit être simple et fonctionnel. Une grande hauteur est souhaitable pour permettre des jeux de ballons et pour faciliter le renouvellement de l'air.
- L'acoustique de cette salle sera particulièrement soignée afin de limiter la réverbération et la propagation des bruits (d'impact notamment). L'occultation totale de la salle doit être rendue possible pour permettre des projections ou encore moduler l'ambiance lumineuse.
- Cette salle sera assortie de lieux et structures de rangement spécifiques, fonctionnels et faciles d'accès (15 m²).

■ Sanitaires

• Si le groupe scolaire est organisé sur plusieurs niveaux, des sanitaires adaptés aux niveaux d'enseignement devront se trouver à chaque étage. **Des sanitaires** seront à prévoir à **proximité de la cour** (ou des cours) pour faciliter les besoins pendant les temps de récréation. (10 m²)

• Sanitaires enfants de maternelle (18 m²)

Cet espace peut être en partie ouvert vers les circulations mais doit préserver au maximum l'intimité des enfants au niveau des WC (cloisonnettes sur trois côtés).

Prévoir au moins deux WC filles et deux WC garçons par classe de maternelle, adaptés à la petite taille des enfants et séparés par des cloisonnettes pas forcément de grande hauteur.

Pour le lavage des mains, les fontaines circulaires permettent d'organiser facilement des jeux d'eau.

Une douche en hauteur, semie-ouverte peut permettre à un adulte de laver un enfant souillé.

• Sanitaires enfants d'élémentaire (14 m²)

Ils seront distincts par sexe, aménagés de cabines individuelles de WC dégondables de l'extérieur, avec verrou intérieur et voyant libre/occupé.

Les cuvettes seront "à l'anglaise" sans abattant. Les urinoirs seront de type stalle avec séparations. Les lavabos seront alimentés en eau froide et en eau mitigée. Une prise d'eau sera prévue pour l'entretien.

Il sera nécessaire de prévoir un WC par tranche de 20 élèves filles, un WC par tranche de 40 élèves garçon, un urinoir pour 20 élèves et un jet de lavabo pour 20 élèves.

Prévoir un bonne ventilation.

• Espaces lave-mains

Prévoir un lavabo pour 10 élèves. Ces espaces seront d'entretien aisé (siphon au sol). Privilégier l'éclairage naturel. L'eau chaude sera maîtrisée à 30°C maximum.

• Sanitaires enseignants (4 m²)

Un sanitaire accessible aux personnes handicapées sera réservé aux adultes. Ils pourront éventuellement accueillir également de petits placards.

■ Locaux techniques (8 m²)

Les locaux techniques devront être adaptés aux choix techniques ultérieurs proposés par la maîtrise d'œuvre : électricité, ventilation... Le chauffage continuera d'être assuré par la chaufferie bois communale située de l'autre côté de la route départementale.

■ Local d'entretien (5 m²)

Lieu de stockage des produits et des machines ou matériel d'entretien. Cet espace doit être sécurisé vis-à-vis des enfants. Il doit être alimenté en eau froide et chaude.

■ Les rangements

Ces locaux annexes sont prévus pour tout le stockage du matériel lié aux activités d'enseignement : rangement pour le matériel intérieur (activités manuelles, jeux, matériel pédagogique, stockage) et pour le matériel extérieur (ballons...). Ils seront scindés en plusieurs locaux situés directement à proximité des lieux s'y rapportant : classes, salle d'évolution, cours...

■ Les archives / stockage (20 m²)

• Les archives et locaux de stockage pourront prendre place dans le grenier.

LOCAUX ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

■ Les salles de classe (de 60 à 75 m²)

- La salle de classe est le lieu de référence des élèves. Ils y passent la majeure partie du temps scolaire.
- La salle d'exercice est un espace d'enseignement devant être flexible pour faciliter l'organisation d'activités diverses. Elle sera constituée d'une surface simple qui pourra être aménagée selon la pédagogie et les besoins de chaque enseignant. Sa forme géométrique sera la plus carrée possible. L'ambiance devra être propice au calme, fournir un bon éclairage naturel avec contrôle de l'ensoleillement. Il paraît souhaitable d'offrir des espaces d'activité vastes et structurables.

Les quatre salles de classe donnant accès aux ateliers auront une surface de 60 m². La cinquième classe aura une surface plus importante, 75 m² pour pouvoir aménager un coin d'atelier supplémentaire.

- Les salles d'exercice et d'enseignement devront ouvrir directement sur les vestiaires.
- La vue depuis les salles de classe vers l'extérieur sera fonction des orientations des classes. Les salles seront largement ouvertes sur l'extérieur (qualité des vues lointaines et proches, lumière sans ensoleillement excessif).
- On évitera les points porteurs de structure. Deux portes seront prévues par salle de classe.

- Les salles de classes seront équipées de panneaux d'affichage, de placards de rangement intégrés, d'une prise antenne TV, de prises électriques en nombre suffisant dont au moins une sur chaque mur, une proche du tableau à 1,5 m du sol, une prise informatique, de systèmes d'occultation, d'un point d'eau froide.
- Une des cinq classes devra être située à côté de bureau de direction.
- L'acoustique sera soignée afin de permettre une bonne intelligibilité de la parole et le travail en petit groupe sans réverbération excessive.
- Une paillasse (65 cm de profondeur) pourra être prévu sur un côté de la classe avec des placards ou étagères de rangement. Des plaques métalliques sur un pan de mur pourront permettre également un affichage magnétique facilité.

■ *Les ateliers* (de 35 à 60 m²)

- Les ateliers seront situés entre deux classes. Des portes donneront accès directement sur chaque atelier permettant ainsi une surveillance de l'enseignant à la fois sur la classe et l'atelier.
- Les ateliers auront les mêmes caractéristiques spatiales que les salles de classe : géométrie simple, bon éclairement... Ils auront en outre chacun un point d'eau chaude.

■ Salle de repos (maternelle 35 à 40 m²)

- La salle de repos permet aux enfants qui le souhaitent de faire une sieste notamment après le repas de midi. L'utilisation de lits empilables permet d'utiliser cet espace occasionnellement pour des activités calmes nécessitant un faible niveau d'éclairement (projection, contes...).
- La salle de repos doit se trouver en liaison physique courte avec les salles de classe et la salle de service des ATSEM à la fois pour permettre aux enfants de rejoindre leur classe mais également pour en faciliter la surveillance. Elle doit également être située à proximité des sanitaires.
- De volume simple elle doit faciliter l'installation et la disposition des petits lits.
- L'ambiance de ce lieu doit être feutrée, propice au repos. L'isolement acoustique de cette salle par rapport aux autres salles est primordial.

■ Salle de service des ATSEM / tisanerie (maternelle 15 m²)

- La salle de service permet de préparer les supports aux différentes activités de l'école maternelle.
- C'est également dans cette salle que les ATSEM stockent et préparent le goûter des enfants. Conçu comme un petit office, cet espace permet occasionnellement de cuire des aliments préparés par les enfants en classe et de laver les ustensiles.
- La salle de service doit être en rapport physique et visuel avec les salles de classe et à proximité de la salle de repos pour pouvoir en assurer en même temps la surveillance.

■ Cour et préau

- Une cour unique sera privilégiée. Cette cour doit être un espace le plus simple possible, sans retrait ni recoin, toujours plus propice à la surveillance des enfants. La cour actuelle sera autant que possible conservée avec son ouverture sur le paysage environnant.
- Les enfants de maternelle et l'élémentaire auront une cour commune. Toutefois il sera important de pouvoir prévoir une certaine modularité de cette cour afin de proposer différentes activités simultanées en séparant les enfants de maternelle et ceux d'élémentaire.
- Un espace permettant la création d'un petit lieu de jardinage pourra être proposé.
- Une structure de motricité pourra également être prévu, structure d'appui pour une éventuelle séparation ponctuelle entre les deux entités du groupe scolaire ?
- Le préau existant pourra être conservé ou récréé en lien direct avec la cour. Il devra s'inscrire dans la continuité des espaces de récréation. Les enfants peuvent s'y abriter en cas de pluie ou de neige mais aussi pour se protéger du soleil.
- La surface couverte offerte par le préau peut également être mise à profit lors de manifestations exceptionnelles (fête de l'école) ou d'interventions pédagogiques spécifiques (sécurité routière...). Une hauteur sous plafond généreuse est souhaitable pour permettre des jeux de ballons. En outre il ne doit pas apporter trop d'ombre aux espaces intérieurs.

■ *Garderie* (60 m²)

- Il sera indispensable, lors de la conception du projet de prévoir les espaces où se dérouleront les temps de garderie périscolaire. Une vingtaine d'enfants bénéficie de ce service deux fois par jour, avant et après l'école.
- La garderie sera une salle de volume simple, similaire aux salles d'enseignement.
- Elle pourrait accueillir un lieu de lecture pour palier au manque de BCD.
- Les APC (activités pédagogiques complémentaires) pourront y être données si ceux-ci sont organisés en dehors du temps périscolaire.
- Quelques postes informatiques peuvent y être installés pour permettre aux enseignants d'en profiter hors temps périscolaire.
- Cet espace sera situé à proximité de l'entrée.
- Il est également possible que cet espace reçoive le serveur informatique du groupe scolaire (dans ce cas prévoir 1 ou 2 m² supplémentaire).
- L'éclairage naturel sera privilégié en contrôlant le rayonnement direct du soleil pour éviter les surchauffes estivales d'une part mais également pour protéger les ouvrages et éviter les désagréments dans l'éclairement des postes informatiques.
- Le confort acoustique sera travaillé de manière à favoriser une ambiance propice à la concentration.
- Un point d'eau sera prévu pour les activités manuelles.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION / SURFACES

Récapitulatif des surfaces suggérées dans le programme :

■ Locaux communs

Acqueil	20 m²
Accueil	20 m ²
Bureau de direction	10 m ²
Salle des enseignants	20 m ²
Salle d'activités sportives	110 m ²
Rangements salle d'activités sportives	15 m ²
Sanitaire enfants	10 m ²
Sanitaire adulte	4 m ²
Salle de garderie périscolaire	60 m ²
Espace de stockage/archives	20 m ²
Local d'entretien	5 m ²
Locaux techniques	8 m ²
TOTAL	327 m²

■ École maternelle

TOTAL	278 à 283 m ²
Stockage débarras	15 m ²
Sanitaires enfants / propreté	18 m²
Salle de service / tisanerie	15 m²
Salle de repos	35 à 40 m²
Atelier	35 m ²
Salles de classes 2 x 65 m ²	130 m ²
Vestiaires	30 m²

■ École élémentaire

Vestiaires	45 m ²
Salles de classes 2x60 m² et 1x75 m²	195 m²
Atelier	45 m ²
Sanitaires enfants	14 m ²
Stockage débarras	10 m ²
TOTAL	309 m ²

Total groupe scolaire 914 à 919 m²

■ Espaces extérieurs ou couverts

Cour maternelle	500 m² dont 60 m² de préau
Rangement extérieur	20 m ²
Cour élémentaire	400 m² dont 90 m² de préau
Rangement extérieur	10 m ²
Local poubelle de l'école	4 m ²

EXIGENCES TECHNIQUES

■ Éclairage

La lumière naturelle participe en grande partie à la qualité des espaces intérieurs.

L'orientation des pièces devra être étudiée en fonction de l'ensoleillement (tout en évitant tout risque d'éblouissement ou de surchauffe) ainsi que de la qualité des vues offertes, notamment à hauteur d'enfant pour certains espaces. Pour des besoins de confort et de gestion d'économie d'énergie, il sera utile de prévoir différents modes d'allumage et d'extinction. La notion de confort visuel est essentielle pour un bon fonctionnement des différentes activités du bâtiment. Il sera utile d'étudier indépendamment chaque pièce en choisissant le niveau et le type d'éclairage le mieux adapté à chacune d'entre elles.

■ Acoustique

Le maître d'œuvre prendra soin de travailler particulièrement l'acoustique notamment par le choix de matériaux adaptés aux niveaux sonores des écoles.

■ Revêtements

Le choix des revêtements tiendra compte de plusieurs paramètres : l'utilisation de l'espace, la facilité d'entretien et la durabilité, la composition des matériaux et leurs non-émissions de composés nocifs, la nature des revêtements, la couleur ... Ils devront être lessivables et absorbant les bruits...

■ Menuiseries

Menuiseries extérieures

Le choix des menuiseries extérieures devra tenir compte de plusieurs paramètres tels que la durabilité ou l'orientation des façades. Outre leur rôle de fermeture et d'isolation thermique, les menuiseries devront tenir le rôle de protection aux effractions et d'isolation acoustique.

Menuiseries intérieures

Les portes intérieures devront être conçues avec de bonnes performances phoniques, thermiques et anti-pince doigts.

■ Thermique et ventilation

La commune, labellisée TEPCV, souhaite atteindre pour ce bâtiment des performances thermiques très élevées.

Ventilation

Une ventilation mécanique adaptée aux usages sera nécessaire pour assurer la ventilation complète du bâtiment et permettra un bon renouvellement d'air préconisé pour un tel équipement.

Une attention particulière sera à apporter sur un bon réglage pour assurer le meilleur confort possible.

Une ventilation naturelle nocturne sera à prévoir, intégrant également la limitation des intrusions de personnes étrangères au bâtiment.

• Isolation

Si l'exigence d'un confort d'hiver est évidente (besoin d'isolation), le confort d'été est également essentiel à prendre en compte. En outre la qualité architecturale du bâtiment existant ne permettra pas d'envisager une isolation par l'extérieur. Seul les extensions potentielles pourront mettre en œuvre ce procédé d'isolation.

■ Réseaux

La distribution internet se fera en wifi pour l'école élémentaire et en filaire pour l'école maternelle.

APPROCHE RÉGLEMENTAIRE

■ L'équipe de maîtrise d'œuvre devra respecter la réglementation en vigueur, l'ensemble des normes DTU, RT 2012/2020 et décrets applicables aux **établissements scolaires** et **locaux accueillant du public**.

Ces locaux sont également des *lieux de travail* et à ce titre ils doivent répondre également aux prescriptions visées dans la quatrième partie du Code du travail datant de 2008.

Les locaux devront aussi respecter le Règlement sanitaire départemental.

■ Sécurité au feu

Cet équipement est un bâtiment recevant du public. Il devra être conforme à la réglementation qui porte sur les dispositions à prendre pour assurer la sécurité contre les risques d'incendie et de panique. Les dégagements doivent permettre ainsi une évacuation rapide et sûre des personnes.

■ Accessibilité aux personnes handicapées

Conformément à la réglementation, ce bâtiment destiné à recevoir du public devra être aisément accessible à toute personne en situation de handicap.

Pour cela, le choix de la conception architecturale et des solutions innovantes en terme d'accessibilité seront à prendre en compte de la zone d'accès à la circulation intérieure et aux différentes salles.

Ces dispositions sont un bien pour le confort d'usage de tous et à prendre en compte dans les deux options choisies (réhabilitation/extension sur le site de l'école maternelle ou construction neuve).

Certaines dispositions faciliteront l'accès aussi bien d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant de façon constante ou accidentelle, que de personnes accompagnées d'enfants en poussette ou de personnes momentanément chargées ou encombrées.

■ Documents mis à disposition du bureau d'études

- un relevé topographique de l'école maternelle : espaces extérieurs, cave, rez-de-chaussée, étage et greniers
- diagnostic amiante de l'école maternelle
- diagnostics énergétiques de l'école maternelle

